



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AVIS D'IMPOSITION

TAXES FONCIÈRES

votées et perçues par la commune, le département,
la région et divers organismes

2006

DÉPARTEMENT : 910 ESSONNE

COMMUNE : 114 A BRUNOY

M REVELLAT PHILIPPE LOUIS
EPX STROPIANO EVELYNE

7 RUE EYNETTE

91460 MARCOUSSIS
PROP/INDIVIS 4101 269313 C

MME REVELLAT EVELYNE JEANNE
NEE STROPIANO
PROP/INDIVIS 269315

DÉTAIL DU CALCUL DES COTISATIONS

	Commune	Syndicat de communes	Inter-communalité	Département	Région	Taxe spéciale d'équipement	Taxe ordures ménagères ①	Total des cotisations
Taux 2005	16,11 %	0,584 %	0,583 %	7,82 %	1,07 %	%	7,28 %	
Taux 2006	16,43 %	0,571 %	0,583 %	8,97 %	1,27 %	%	7,68 %	
Adresse	3B IMP DE BRIE							
Base	1778	1778	1778	1778	1778		1778	
Cotisation	292	10	10	159	23		137	631
Adresse								
Base								
Cotisation								
Taux 2005	28	1	1	13	2		127	
Taux 2006	292	10	10	159	23		137	
Δ	+942,86 %	+900,00 %	+900,00 %	- %	- %	%	+7,87 %	

	Commune	Syndicat de communes	Inter-communalité	Département	Région	Taxe spéciale d'équipement	Chambre d'agriculture
Taux 2005	%	%	%	%	%	%	%
Taux 2006	%	%	%	%	%	%	%
Base terres non agricoles							
Base terres agricoles							
2005							
2006							
Δ	%	%	%	%	%	%	%

Base du forfait forestier ②	Majoration base terr. const. ③	Caisse d'assurance des accidents agricoles
-----------------------------	--------------------------------	--

x

Base « Etat »
Base « collectivités »

5

50

6 7

6

Montant de votre impôt :

681

-Fin d'exonération de taxe foncière bâtie : première année d'imposition pour tout ou partie de vos biens situés :

3B IMP DE BRIE

Direction Générale des Impôts
RENSEIGNEMENTS ET RÉCLAMATIONS
sur le calcul de l'impôt

Pour l'exonération ou le dégrèvement des personnes âgées : s'adresser au centre des impôts (voir au verso)

Centre des impôts : 910 4101 111

CDIF CORBEIL I

SECT. VAL D'YERRES
75B RUE FERAY

91107 CORBEIL ESSONNES CEDEX

Téléphone : 01 60 90 51 11

Mél. : cdif.corbeil-1@dgi.finances.gouv.fr

Accueil : LUN A VEN 8H45-12H 13H30-16H15
ET SUR RDV JUSQU'À 17H00

N° de propriétaire : 114 R01348 U

Ref. adm. : 910 51 022 005 114 A E W

Sur www.impots.gouv.fr, consultez votre compte fiscal
et accédez à vos avis de taxes foncières ainsi qu'à
l'ensemble de vos données fiscales.

Pour ne plus avoir à y penser !
choisissez le prélèvement annuel
pour vos impôts locaux.

Trésor public
RENSEIGNEMENTS SUR LE PAIEMENT DE L'IMPÔT

Numéro fiscal : 19 53 845 957 154

Référence de l'avis : 06 91 4052999 10

Tél. : 01 60 46 03 03

Mél. : t091005@cp.finances.gouv.fr

Accueil : 9H/16H TLJ SAUF SAMEDI
Avec ou sans rendez-vous

Votre trésorerie : TRES. BRUNOY
26 ROND POINT DU DONJON
91805 BRUNOY CEDEX

WE G4 F1 35039 070906 127

M REVELLAT PHILIPPE LOUIS
EPX STROPIANO EVELYNE

129 BOULEVARD PASTEUR
94360 BRY SUR MARNE

Établi le : 08-08-2006

N° de rôle : 221

Date de mise en recouvrement : 31-08-2006

Montant de votre impôt

681,00

Somme à payer

681,00

Date limite de paiement

16-10-2006

Vous pouvez régler cet impôt :

- par paiement direct en ligne sur www.impots.gouv.fr
- par adhésion au prélèvement annuel auprès de votre trésorerie jusqu'à la fin du mois précédant la date limite de paiement ou sur www.impots.gouv.fr jusqu'à la date limite de paiement
- par TIP, chèque, virement ou en numéraire.

L'enveloppe retour jointe est réservée exclusivement au paiement par TIP ou par chèque, elle ne doit pas être utilisée pour l'envoi de tout autre document.

Partie à détacher suivant le pointillé

EF0208992